



Bruges

Le 6 février 2024

2024-14

DAJCP/CP

DÉCISION

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue en Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

CONSIDERANT les travaux prévus par la Ville de Bruges consistant en la création et l'aménagement d'un terrain synthétique écologique de grands jeux à la place du terrain n°2 de l'espace sportif Daugère dans l'objectif d'obtenir une homologation d'un niveau T5 pour un montant total de 1 395 251€ HT.

CONSIDERANT le besoin de financement de la Ville sur ce projet,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer et de déposer une demande de financement au titre du dispositif DSIL** d'un montant de 837 150 € pour un montant total de travaux de 1 395 251€ HT, soit 60% du montant total du projet.
- **Le plan de financement prévisionnel est le suivant :**

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Maîtrise d'œuvre + OPC	Consultation à venir	96 000,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	AM Sport Conseil	49 020,00 €		
Plans topographiques + réseaux	Gexpertise	11 250,00 €		
Relevé topographique complémentaire pour terrain n°2	Gexpertise	3 860,00 €		
Ingénierie et investigations géotechniques	Geotec	21 191,00 €		
Passage caméra pour identification état réseaux EU+ EP	SUEZ	5 730,00 €		
Travaux de curage des fossés	COLAS France	8 200,00 €		
Sous-total MOE/Études		195 251,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Travaux d'aménagement	Consultation à venir	1 200 000,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		1 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 395 251,00 €	0,00 €	0,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20240206-2024-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2024

Affichage : 22/02/2024

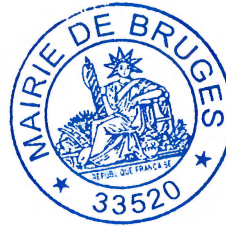
Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - www.mairie-bruges.fr



Bruges

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DSIL			837 150,00 €	60,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		837 150,00 €	60,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		558 101,00 €	
	Emprunt			
	Crédit-bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Participation du maître d'ouvrage			558 101,00 €	40,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 395 251,00 €	

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire

Brigitte TERRAZA